

Compte rendu du Conseil Municipal
Mercredi 16 mai 2012

Présents :

Monsieur Pierre FESQUET, Maire

Mesdames : Christine CHOQUET et Marie-Christine LAUZE,

Messieurs : Philippe GODE, Etienne DIVOUX, François FAURE, Jean-Pierre PASCAL, Hugues DELEMAR et Jean-Luc VEDRINES.

Excusée : Sylvie JULLIAN-CHAMBOULEYRON donne procuration à Christine CHOQUET,

Excusé : Frédéric RIGAL donne procuration à Hugues DELEMAR,

Secrétaire de séance : Jean-Luc VEDRINES.

1-Affectation de la subvention du Conseil Général –P.E.D:

Aménagement du village de St ROMAN de TOUSQUE. Subvention à hauteur de 5.920€.

- Clôtures en châtaignier pour Valbécède,
- 6 bancs publics dont 2 pour l'aire de jeux, 2 pour la place et 1 à la stèle. Le 6^{ème} sera installé à la Mairie,
- Cache containers,
- 3 fontaines dont 1 à l'aire de jeux, 1 sur la place. La 3^{ème} sera installée à la Mairie.
- Installation d'un boîtier EDF + compteur sur la place pour sécuriser l'alimentation utilisée notamment lors de la fête du village. L'Entreprise retenue n'a toujours pas effectué la pose.
- Remplacement des clôtures plastifiées par des clôtures en châtaignier pour harmoniser l'ensemble. 30m sont nécessaires. Les clôtures déposées seront réutilisées à l'aire de jeux pour sécuriser l'espace vers la route de la corniche.

• Clôture Valbécède :	8.210,54€ TTC,
• 6 bancs et cache containers :	4.774.43€ TTC,
• Installation du compteur + Rigole évacuation pluviale :	1.674.40€ TTC
• Autres clôtures	1.973.40€ TTC

	16.632.77€TTC

Les fontaines doivent être obligatoirement comptabilisées dans le budget de l'eau.

Le marché des clôtures et des bancs est attribué à l'Entreprise Chatersen.

Délibération pour affecter la subvention à l'aménagement du village de St ROMAN DE TOUSQUE.

Délibération votée à l'unanimité : POUR 11- CONTRE : 0 - ABSTENTION : 0

2-Affectation de la subvention du Conseil Général –P.E.V.C sur les travaux de voirie:

Subvention accordée à hauteur de 5.699€ maximum ou 50% des travaux.

Travaux programmés.

Par l'Entreprise LEGRAND

• Aménagement du chemin du Mas	3.049.80€ TTC,
• du Cros Cambric	1.118.26€ TTC,
• du Moulin	1.937.87€ TTC,
• du Bouscayrol	3.061.16€ TTC,
• de la montée du Château d'eau	353.77€ TTC,
• du chemin du Prunier	700.00€ TTC,

Par l'Entreprise JULLIAN Ludovic

- Aménagement du chemin de Combes
et du Salt 1.196.00€ TTC,

Total des travaux : 11 416.86€ TTC

Délibération votée à l'unanimité : POUR 11- CONTRE : 0 - ABSTENTION : 0

3-Acquisition d'un terrain qui accueillera le local technique pour alimenter en eau le hameau d'APPIAS :

La Coopérative Fromagère cède à 1€ symbolique le terrain à la commune.
L'acte notarié devra inclure un droit de passage.

Délibération votée à l'unanimité : POUR 11- CONTRE : 0 - ABSTENTION : 0

4-Avenant n°2 sur le chantier d'alimentation en eau du hameau d'Appias :

Concerne la fourniture et pose d'un flotteur dans la bêche de reprise pour l'alimentation du Cap d'Appias et le remplacement d'un réducteur de pression usagé.

Travaux qui rentrent dans le domaine subventionné.

• Flotteur	1.350,00€ H.T.
• Réducteur	2.750,00€ H.T.
•	-----
TOTAL	4.075,00€ H.T

Délibération votée à l'unanimité : POUR 11- CONTRE : 0 - ABSTENTION : 0

5-Renouvellement de la ligne de crédit :

Besoin spécifique entre la période de paiement des entreprises pour les différents travaux entrepris et la réception des subventions.

Ligne de crédit auprès du Crédit Agricole pour un montant maximum de 120.000€ à un taux variable préfixé indexé sur l'EURIBOR 3 mois soit actuellement à 3.646%.

Délibération votée à l'unanimité : POUR 11- CONTRE : 0 - ABSTENTION : 0

6-Enfouissement des réseaux secs sur le FEZ ROLLAND :

La partie entre le gîte « Rouvière » et le hameau du FEZ ROLLAND n'était pas incluse dans le projet global de la commune. L'harmonisation de ce secteur proche du site de la Boissonnade paraît souhaitable.

Une étude a été réalisée par le SDEE pour le réseau électrique. Le génie civil et le câblage ont été estimés à 30.163€. Une subvention de 22.397,20€ est acquise. La participation financière pour la commune s'élèverait à 7.771.80€.

La téléphonie et l'éclairage public ne sont pas chiffrés.

Accord du conseil pour faire chiffrer ces travaux éventuels avant prise de décision.

7-Prise en charge communale de l'alimentation en eau potable du hameau d'Arbousses Bas:

Ce projet ne peut pas être subventionné dans le cadre de l'économie de l'eau qui rentre dans des obligations réglementaires.

Une réunion sera programmée avant l'étude de l'AEP d'Arbousses bas. Seront invités, Mr le Conseiller Général, Mr le Directeur du schéma AEP du Conseil Général de la Lozère et le Cabinet Gaxieu et toutes personnes concernées.

8-Accueil touristique –Village de vacances de St Roman de Tousque :

Lors d'une rencontre de travail avec Mr le Sous-préfet de la Lozère ,Mr le Maire précise qu'il a soulevé la question des dotations d'état(DETR) qui pourraient financer un aménagement du village de vacance de ST Roman. En réponse à cette question ,il a fait parvenir aux communes de l'arrondissement de Florac propriétaires de gîtes ,un courrier demandant de préciser nos intentions pour les prochaines années afin d'établir un échéancier de travaux de rénovation –amélioration.

Pour notre village de vacances de St Roman, nous avons énuméré les besoins suivants :

- Production d'eau chaude (pour remplacer les appareils vétustes au gaz),
- Isolation (si augmentation de l'amplitude d'ouverture annuelle),
- Isolation phonique ou thermique (été),
- Rénovation du dallage de la piscine,
- Mise aux normes de la piscine (douches, WC rapprochés),
- Haies de séparation,
- Accès central,
- Accès handicapés,...

Un courrier énumérant toutes ces observations sera envoyé à Mr le Sous –Préfet.

9-Taxe de séjour :

Concerne les personnes qui séjournent dans les hôtels, résidences et meublés de tourisme, chambres d'hôtes, village de vacances, terrains de camping et de caravanage et tout autre hébergement de plein air.

La Communauté de Commune envisage une refonte de cette taxe pour faire face aux dépenses d'animation des syndicats d'initiative, à l'entretien des chemins de randonnées et à tout projet qu'elle finance dans ce secteur.

La Communauté de Commune n'appliquait pas les tarifs du Pays.

Extrait du compte rendu de la séance du 28 mars 2012 de la Communauté de Communes de la Cévenne des Hauts Gardons :

Taxe de Séjour : Le Pays GCC a lancé une réflexion autour de la taxe de séjour afin d'harmoniser sa perception sur tout le territoire. Une nouvelle dynamique s'est mise en place grâce à l'intervention de Mme Dupy. Cette réforme du système de la taxe de séjour va permettre de pérenniser les emplois du tourisme. La commission tourisme s'est réunie plusieurs fois et propose le passage de tous les loueurs à la taxe de séjour perçue au réel, c'est-à-dire la suppression du forfait taxe de séjour. Les tarifs sont également changés.

TYPE D'HEBERGEMENT	CLASSEMENT	Fourchette de tarifs prévus par la loi	TARIFS ACTUELS	NOUVEAUX TARIFS
HÔTELS DE TOURISME RESIDENCES DE TOURISME MEUBLES DE TOURISME GITES CHAMBRES D'HÔTE VILLAGES DE VACANCES	5* (très haut de gamme)	0,65 à 1,50 €	Non prévu	0,90
	4* (haut de gamme)	0,65 à 1,50 €	Non prévu	0,80
	3*(milieu de gamme supérieur)	0,50 à 1 €	0,50	0,70
	2*(milieu de gamme)	0,50 à 0,90 €	0,30	0,60
	1*(économique)	0,20 à 0,75 €	0,20	0,50
	Non classé	0,20 à 0,40 €	0,20	0,40
TERRAIN DE CAMPING ET DE CARAVANAGE ET TOUT AUTRES HEBERGEMENT DE PLEIN AIN	5* (très haut de gamme)	0,20 à 0,55 €	Non prévu	0,55
	4* (haut de gamme)	0,20 à 0,55	Non prévu	0,45
	3*(milieu de gamme supérieur)	0,20 à 0,55	0,20	0,45
	2*(milieu de gamme)	0,20 €	0,20	0,20
	1*(économique)	0,20 €	0,20	0,20
	Non classé	0,20 €	0,20	0,20

La période de perception serait sur l'année entière, du 1^{er} janvier au 31 décembre. Pour 2012, la taxe de séjour ne sera perçue que du 31 mai au 31 décembre afin de pouvoir informer les hébergeurs. Pour information, il y a 1 251 lits sur le territoire de la Communauté de Communes, et environ 64 230 nuitées par an. Les estimations de recettes sont :

-Actuellement : 12 474 €

-En passant au réel avec les tarifs actuels : 22 699,50 €

En revalorisant les tarifs : 15 795 €

-En passant au réel avec les nouveaux tarifs : 30 000 €

Ces recettes seront affectées exclusivement au tourisme pour les syndicats d'initiatives.

Un document sera présenté aux hébergeurs, il y a tout un travail de sensibilisation et de citoyenneté à faire dans chaque commune.

Délibération 2012-03-28/10 : le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve cette proposition et mandate Monsieur le Président pour effectuer les démarches nécessaires pour la mise en place de cette « réforme » de la taxe de séjour.

La séance est levée à 22h30